

Séance publique du 14 novembre 2005

Délibération n° 2005-3062

commission principale : finances et institutions

objet : **Désignation de représentants au sein des conseils d'administration des lycées et collèges**

service : Délégation générale aux ressources - Service des assemblées

Le Conseil,

Vu le rapport du 26 octobre 2005, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Les décrets n° 85-924 du 30 août 1985 et n° 86-164 du 31 janvier 1986 disposent que la Communauté urbaine est représentée par un élu titulaire et un élu suppléant dans les conseils d'administration des lycées et collèges situés sur son territoire.

Madame Annie Guillemot, représentante titulaire de la Communauté urbaine auprès des collèges Joliot Curie et Pablo Picasso de Bron, a présenté sa démission au conseil d'administration des deux établissements.

Il convient donc d'élire ses remplaçants ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission finances et institutions ;

Vu le résultat du scrutin ;

DELIBERE

Désigne :

a) - monsieur Jean-Michel Longueval comme représentant titulaire de la Communauté urbaine au sein du conseil d'administration du collège Joliot Curie à Bron,

b) - monsieur Georges Linossier comme représentant titulaire de la Communauté urbaine au sein du conseil d'administration du collège Pablo Picasso à Bron.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,